

D'après les principales dispositions de la loi, la valeur des marchandises importées est leur valeur marchande ou prix raisonnable quand elles sont vendues pour consommation domestique sur les principaux marchés du pays d'où elles viennent. (Voir articles 35 à 45 et 55 de la loi des douanes.)

Exportations canadiennes: évaluation.—Les exportations de "produits canadiens" embrassent les produits ou fabrications domestiques, ainsi que les produits d'origine étrangère qui ont été modifiés dans leur forme ou leur valeur par l'industrie canadienne, comme le sucre raffiné au Canada à partir du sucre brut importé, l'aluminium récupéré de minerai importé et les articles construits ou fabriqués avec des matériaux importés. La valeur des produits canadiens exportés est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais d'approche.

Réexportations: évaluation.—Les "produits étrangers" exportés englobent les marchandises réexportées après avoir été importées (importations pour consommation domestique). La valeur de ces marchandises est la somme réelle reçue en dollars canadiens, à l'exclusion des frais de transport, d'assurance et autres frais d'approche.

Attribution du commerce aux pays étrangers.—Les importations sont attribuées aux pays d'où elles ont été consignées au Canada. Les pays d'où les marchandises sont consignées ne sont pas nécessairement les pays d'origine, car les marchandises produites dans un certain pays peuvent être achetées par un établissement d'un autre pays et revendues au Canada. Dans ce cas, l'attribution de ces marchandises est faite au second pays, considéré comme pays consignateur.

Cette règle comporte une exception. On s'efforce d'attribuer au pays d'origine toutes les importations produites en Amérique centrale et en Amérique du Sud. Cette méthode, en usage depuis 1946, a eu pour effet de réduire quelque peu les importations attribuées aux États-Unis et d'augmenter celles qu'on attribue aux pays de l'Amérique centrale et de l'Amérique du Sud (voir tableau 5).

Les exportations sont toujours attribuées aux pays consignataires.

Discordance entre la statistique commerciale du Canada et celle d'autres pays.—La statistique canadienne des exportations concorde rarement avec celle des importations de ses clients, et il en est ainsi des importations canadiennes. Voici quelques-uns des principaux facteurs qui entrent en jeu:

- 1° Différences entre le mode d'évaluation du Canada et celui des autres pays, particulièrement à l'égard des frais de transport.
- 2° Différences dans l'exposé statistique de catégories spéciales du commerce, comme les armements et les fournitures militaires, les expéditions de dons financés par l'État ou en vertu de l'Aide mutuelle, les expéditions par l'entremise de la poste ou des messageries ou le commerce des entrepôts.
- 3° Définitions différentes des régions territoriales.
- 4° Méthodes différentes de classement géographique du commerce, notamment la méthode de classement fondé sur le pays consignataire utilisée par le Canada et celle qu'emploient certains pays, fondée sur l'origine réelle ou la destination ultime.
- 5° Différences dans la période de temps durant laquelle les pays associés établissent la statistique de leur commerce, causées par le temps que mettent les marchandises à être transportées d'un pays à l'autre.

Traitement de l'or dans la statistique canadienne.—L'emploi général de l'or comme métal monétaire lui confère des attributs spéciaux qui le distinguent des autres denrées du commerce. Ainsi, en particulier, les mouvements internationaux d'or sont largement déterminés par des facteurs d'ordre monétaire plutôt que par les causes ordinaires d'ordre commercial. L'or est généralement accepté; il n'a pas à surmonter les murailles douanières et trouve normalement un marché à un prix minimum fixe. En outre, l'or peut être acheté ou vendu entre pays sans qu'il y ait mouvement matériel d'or; les achats et ventes étant reconnus simplement par la mise de côté ou l'affectation d'or dans les chambres fortes de quelque banque centrale.

Voilà pourquoi les mouvements d'or brut ou semi-ouvré ne figurent pas dans la statistique du commerce canadien de denrées. Cependant, comme l'or est avant tout produit au Canada comme denrée d'exportation, une statistique de la production nouvelle d'or exportable paraît régulièrement comme supplément à la statistique du commerce. Comme cette statistique se fonde sur la production, il n'est pas possible de décomposer les chiffres suivant les opérations intervenues avec chaque pays.